

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
M. Guy Bricout

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« sur la base des recommandations du médiateur des relations commerciales agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au juge de disposer des recommandations du médiateur pour faciliter la résolution des litiges à l'issue de la médiation sur les questions contractuelles (accord-cadre, contrat individuel, clause de renégociation).